

Pour Paris et Rome, Bruxelles devrait réformer Schengen

La Commission est prête à redéfinir les « conditions exceptionnelles » qui justifieraient le retour d'un contrôle aux frontières au sein de l'UE

Bruxelles, Rome
Correspondants

La France et l'Italie n'ont pas trouvé d'accord, mardi 26 avril, sur le sort des 20 000 à 25 000 immigrants tunisiens arrivés sur l'île de Lampedusa depuis la chute du régime Ben Ali. Rome, qui souhaite les voir partir, et Paris, qui ne veut pas les accueillir, sont opposés sur l'interprétation de la convention de Schengen régissant l'espace européen sans frontières. Nicolas Sarkozy et Silvio Berlusconi se sont, en revanche, mis d'accord pour demander à la Commission de Bruxelles et au Conseil que les règles de Schengen soient réformées.

La question d'un possible rétablissement des contrôles aux frontières intérieures va agiter les institutions européennes. Des experts estiment qu'une remise en cause

des principes de Schengen signerait la fin d'un acquis essentiel de la construction européenne.

« Dans des circonstances exceptionnelles, nous croyons tous les deux qu'il doit y avoir des modifications aux règles de Schengen sur lesquelles nous avons décidé de travailler ensemble », a déclaré Silvio Berlusconi au terme du sommet franco-italien de Rome. « Nous voulons que Schengen vive, et pour que Schengen vive, Schengen doit être réformé », a renchéri M. Sarkozy.

« Sans rien révolutionner »

L'initiative a pris la forme d'une lettre conjointe envoyée au président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. M. Sarkozy et Berlusconi demandent à Bruxelles la possibilité de rétablir temporairement le contrôle aux frontières « en cas de difficultés exceptionnelles dans la gestion des

frontières extérieures communes, dans des conditions à définir ».

La Commission s'attendait à une requête de ce type. L'afflux de demandeurs d'asile venus des Balkans, le raidissement de plusieurs gouvernements sur les questions d'immigration, les révoltes arabes, susceptibles d'entraîner une autre vague migratoire : tous ces éléments se sont conjugués pour remettre en question le principe de l'espace européen sans frontières.

La France et l'Allemagne se préparaient à déposer, en juin, un texte commun visant à obtenir une réforme des « règles de gouvernance » de Schengen. L'actualité a amené Nicolas Sarkozy à anticiper le projet. Il engage le débat avec la Commission tout en masquant les divergences entre Paris et Rome sur l'octroi de titres de séjour temporaires aux immigrants tunisiens.

L'accord conclu mardi satisfait



Des migrants en provenance de Tunisie à Paris, le 26 avril. MICHEL EULER/AP

d'avantage la France que l'Italie, le pays des Vingt-Sept qui est, avec Malte, le plus proche des côtes tunisiennes et libyennes. Rome fait semblant de s'en contenter : les modifications réclamées pourraient l'aider à faire face à l'arrivée d'immigrants venus de Roumanie ou de Grèce, par exemple.

Le président français et le président du conseil italien veulent don-

ner une image de fermeté à leur opinion. La réélection du premier est suspendue au score de Marine Le Pen. Le sort du second dépend de son allié, la Ligue du Nord, qui a fait de la lutte contre l'immigration clandestine son cheval de bataille.

À Bruxelles, un haut fonctionnaire estime que la Commission est « l'otage d'un débat qui la dépasse ». Un diplomate français veut, en revanche, rassurer : « Il ne s'agit ni de suspendre ni de sortir de Schengen », déclare-t-il, soulignant que la possibilité de rétablir des contrôles temporaires aux frontières est inscrite dans les textes. Il ajoute que « les contours de Schengen ont déjà beaucoup changé depuis sa création par cinq Etats, en 1985 ». L'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande et l'Autriche approuvent apparem-

ment la demande franco-italienne d'une révision des accords actuels.

La Commission a indiqué qu'elle était prête, « sans rien révolutionner », à redéfinir les « conditions exceptionnelles » qui justifieraient le retour des contrôles aux frontières. L'article 23 du code Schengen actuel évoque « une menace grave pour la sécurité publique ou la sécurité intérieure ». Le rétablissement des contrôles interviendrait « en dernier recours » si un Etat chargé du contrôle d'une frontière extérieure de l'Union ne respectait pas ses obligations ou prenait « des décisions unilatérales ». La Commission formulera des propositions le 4 mai. Les ministres de l'intérieur, puis les chefs d'Etat, trancheront ensuite. ■

Jean-Pierre Strobants et Philippe Ridet

Les termes de la convention

14 juin 1985 Signature de l'accord. L'espace Schengen, basé sur la convention du même nom - qui a promulgué l'ouverture des frontières entre les Etats signataires -, est institutionnalisé par le traité d'Amsterdam, en 1997.

Règles judiciaires Modifiées en décembre 2007, elles introduisent la notion d'espace de liberté, de sécurité et de justice. La coopération policière et judiciaire est renforcée, et la politique de visas, d'asile et d'immigration est mise en commun.

Application L'accord s'applique aux 27 pays membres de l'UE, hormis la Bulgarie, la Roumanie et Chypre. L'Islande et la Norvège, non membres de l'UE, y ont adhéré en 1992, la Suisse en 2008.

Droits Les étrangers disposant d'un visa de longue durée pour un pays membre peuvent en principe circuler librement dans toute la zone. Le rétablissement des contrôles aux frontières internes de l'espace est prévu : de manière temporaire, et s'il est nécessaire au maintien de l'ordre public et de la sécurité nationale.

Les espoirs déçus de l'Italie

Rome
Correspondant

Pas de petites blagues, pas d'allusions à Carla Bruni, pas de sourires forcés. Le sommet franco-italien, mardi 26 avril, à Rome, aura été marqué d'une inhabituelle austérité. Comme si l'un, Nicolas Sarkozy, ne voulait pas afficher son évident succès, comme si l'autre, Silvio Berlusconi, ne souhaitait pas masquer son apparente défaite.

Parties sur des bases autrement plus hautes, les exigences italiennes ont été déçues. Rome voulait se débarrasser des immigrants tunisiens débarqués sur ses côtes en facilitant leur passage en France, elle n'obtient que le fait d'exercer une pression conjointe avec la France pour une réécriture du traité de Schengen.

Elle ne voulait pas d'une OPA du laitier français Lactalis sur Parmalat, la voilà obligée d'applaudir à la « naissance d'un grand groupe franco-italien de l'agroalimentaire ». Elle ne voulait pas bombarder la Libye, elle a dû confirmer qu'elle le ferait « à condition d'éviter les victimes civiles ».

Il y avait quelque chose de surréaliste à écouter le président du Conseil italien reconnaître que la France accueillait « cinq fois plus » d'immigrés que l'Italie, que Lactalis n'exerçait pas une « OPA hostile » et que les échanges commerciaux entre la France et l'Italie dégageaient un excédent en faveur de cette dernière. « C'est carton plein », exultait un membre de la délégation française, mardi, à Rome.

La suite pourrait être difficile pour M. Berlusconi. Car les revendications qu'il a présentées avant le sommet (sur l'immigration, l'italianité des entreprises, l'intervention en Libye) étaient celles de son principal allié, le parti autonomiste et anti-immigrés de la Ligue du Nord. Il lui faudra également convaincre son très susceptible ministre de l'économie, Giulio Tremonti, qui a travaillé d'arrache-pied à une solution italienne au « sauvetage » de Parmalat, d'abandonner la partie.

Ce bilan en grande partie négatif pour la Péninsule illustre également les limites de la diplomatie de M. Berlusconi et de la Ligue. Jouant l'alarmisme sur la question de l'immigration pour contraindre l'Europe à plus de solidarité, et la défense de l'italianité pour protéger les entreprises de la Péninsule, le gouvernement italien a donné l'impression d'être atteint de paranoïa, même s'il n'avait pas que de fausses raisons de se plaindre.

Au final, M. Berlusconi n'obtient que le soutien de la France à la candidature de Mario Draghi, actuel président de la Banque d'Italie, à la tête de la Banque centrale européenne. Le chat est maigre, même si cette candidature permet à l'Italie de retrouver une visibilité perdue dans les instances internationales. « Politique, ça ne va pas être facile pour lui, reconnaît-on de source diplomatique française. Mais les bases des relations franco-italiennes sont assainies : nous avons dégonflé quelques baudruches. » ■

Ph. R.

6^{ème} vague de progression consécutive du nombre d'auditeurs.*

RTL

1^{ère} RADIO DE FRANCE

C'EST PARCE QU'ON VOUS CONNAÎT BIEN QU'ON EST NUMÉRO 1.

QUI VOUS CONNAÎT MIEUX QUE RTL ?

* Médiamétrie : 126 000, Janv.-Mars 11 vs Janv.-Mars 10, lundi-vendredi, 5h-24h, 13 ans et +, AC 6 584 000 auditeurs.